



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INSCRIPTION À L'ORDRE: LA CGT NE DÉSARME PAS !

Le décret concernant l'inscription automatique à l'Ordre National des Infirmiers et des pédicures-podologues publié le 12 juillet 2018 est entré en vigueur le 13 juillet 2018.

La CGT rappelle son opposition totale aux lois portant création des ordres paramédicaux.

Alors que tous les indicateurs sont au rouge : effectifs insuffisants, conditions de travail pénibles, services en sur occupation, soins dégradés, et salaires inadaptés, le gouvernement en rajoute une couche en publiant ce décret.

Face à toutes ces situations dramatiques vécues et dénoncées par les personnel.le.s du privé comme du public, la réponse attendue par les salarié.e.s n'est pas celle-là !

Il n'y a aucun avantage à adhérer à un Ordre.

L'ONI, en particulier, a largement fait preuve de son inutilité sur la question de la perte de la reconnaissance de la pénibilité, sur l'amélioration des conditions de l'exercice professionnel et sur la baisse drastique des effectifs dans les services. En revanche, il sera bien utile à la Ministre de la santé pour imposer sa politique et tenter de museler les revendications des professionnel.le.s à l'heure où les mouvements de grève se multiplient !

L'ordre ne sait que réclamer sa « taxe » pour pouvoir fonctionner sur le dos des salarié.e.s. C'est une réponse totalement inadaptée aux difficultés rencontrées quotidiennement.

Aussi, la CGT poursuivra-t-elle sa lutte contre les ordres professionnels pour faire aboutir les revendications des salarié.e.s !

Montreuil, le 16 juillet 2018

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

49

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr